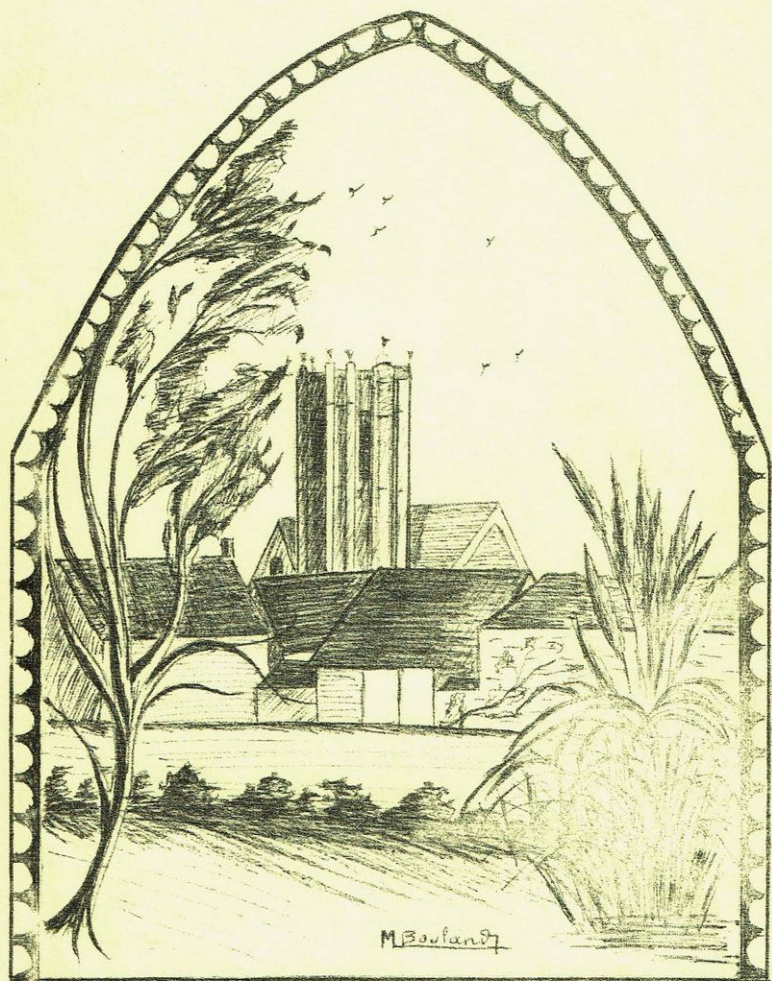


Bulletin Municipal



Appoigny

1978

N° 1

SOMMAIRE

- Le Mot du MAIRE
- Une Commune qui s'embellit
- Une Commune qui s'urbanise
- Le Nouveau Cimetière
- Notre Cadre de Vie
- Opération " Appoigny Ville Propre"
- Notre Cantine - Notre Restaurant Social
- Le C.E.S de St Georges
- Les Finances
- Se connaître ou " Le Verbe et l'Action"
- La Commune Bourgeoise d' Appoigny-Les Bries
- Jeux
- Feu Celtique ? Feu de la St Jean ?
- Fête Populaire de la St Jean
- L'Etoile Sportive
 - Le Foot-Ball
 - Le Tennis de Table
- La Pétanque
- La Musique à Appoigny
- Le Syndicat d'Initiative
- Nos moyens techniques
- Solution des Jeux

LE MOT DU MAIRE

Lors de la dernière campagne électorale pour la Municipalité, nous avons promis la parution d'un bulletin périodique qui tiendrait la population au courant de notre action. Il y a un peu plus d'un an que nous sommes élus et l'heure est venue d'esquisser un premier tableau.

Nous voulons ainsi rendre plus tangible l'esprit d'ouverture, de concertation et d'information qui a présidé à toutes nos réalisations.

La population a été consultée largement lors d'une enquête communale sur un projet de Plan d'Occupation des Sols.

Un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves, d'une part pour la création de la cantine, d'autre part pour la réorganisation de la semaine scolaire (remplacement de la classe du samedi matin, par celle du mercredi matin, à la demande des Comités d'Ecole)

Une lettre d'information a été adressée à tous les parents d'élèves pour l'organisation des voyages à la piscine.

Les utilisateurs des chemins Ruraux ont été réunis et ont dressé en accord avec les représentants de la Municipalité, un plan de remise en état des chemins Ruraux.

Les différentes sociétés locales ont été consultées et invitées à définir leurs besoins afin d'en permettre le recensement, en vue de la création d'une salle Polyvalente. Elles ont également été invitées à utiliser ce bulletin municipal qui leur permettra de mieux faire connaître leur action bénéfique et de susciter des adhésions.

Toute la population a été sollicitée également pour la création d'un Comité des Fêtes (Commune Bourgeoise).

Il me plaît de reconnaître l'engouement des Eponiens vis à vis de nos sollicitations. Cela montre bien tout l'intérêt que les habitants portent à leur commune. Je ne peux que les approuver et les en remercier.

C'est ainsi donc que ce premier bulletin municipal s'inscrit tout naturellement dans le fil conducteur de notre action.

Nous voulons y voir un gage du sérieux de notre entreprise et permettre également que se resserrent les liens qui unissent déjà les électeurs et les élus.

En matière de bulletin municipal d'information, l'expérience nous fait encore cruellement défaut, si bien que ce premier numéro sera certainement très imparfait et nous demandons de votre part un jugement très indulgent à notre égard. Il aura du moins le mérite d'exister ... Pour l'améliorer, nous comptons beaucoup sur vos suggestions.

Ecrivez-nous pour nous soumettre vos impressions, et vos idées.

Vos propositions seront étudiées attentivement et nous permettront peut-être de donner aux bulletins futurs une silhouette plus conforme à vos désirs.....

J. MASSÉ

UNE COMMUNE QUI S'EMBELLIT

En sortant de la Mairie, nous avons rencontré cette semaine, un ami éponien, de retour au pays après 1 an $\frac{1}{2}$ d'absence.

- "On m'avait bien dit qu' APPOIGNY était en train de changer, mais par lettres, on ne se rend pas compte. Je recevais bien les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal mais ce n'est pas pareil.

- "Oui, tu as raison, des tas de choses ... Nous te prions de croire que depuis un an, nous n'avons pas chômé. Maire et Adjointes en tête, toutes nos commissions se sont activées et ingénieuses même, car les réalisations actuelles étaient conditionnées par le Budget établi par nos prédécesseurs, une quinzaine de jours avant notre élection. Mais quand chacun s'y met, ça se voit quand même. Par quoi veux-tu commencer ?

- " Eh bien, allons voir cette nouvelle place dont tout le monde parle.

-" Tout d'abord, vois-tu, nous avons agrémenté le devant de l'Eglise par des pyracanthas qui l'hiver, se chargeront de beaux fruits rouges (n°1) Mais gare aux épines ! suis-nous sur la place.

Il avait l'air tout triste notre grand sapin au milieu de ce terrain servant de temps en temps, de dépôt de terre et de grève. C'était décidé, la Commission du Parc s'est réunie. La rue "Chatel Bourgeois" à cet endroit étant très étroite, il fallait supprimer cet étranglement pour faciliter, rendre plus agréable la sortie des cortèges et dégager les grandes portes de l'Eglise.

Et puis, elle permet également aux boulistes de s'entraîner. Notre nouvelle place est donc née, inaugurée lors de la fête du 26 Juin 1977 et baptisée "Place de la Charte"

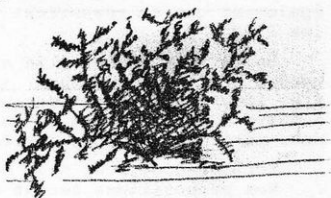
- "Oui, j'ai reçu des photos, ce fut je crois une réussite, due à un bel élan populaire. En tout cas, l'église est nettement mise en valeur par ce dégagement. Et ensuite ?

-"Il ne restait plus qu'à faire une terrasse et nous avons planté une bordure de cotonéaster parkteppich de chaque côté du large escalier central (n° 2)

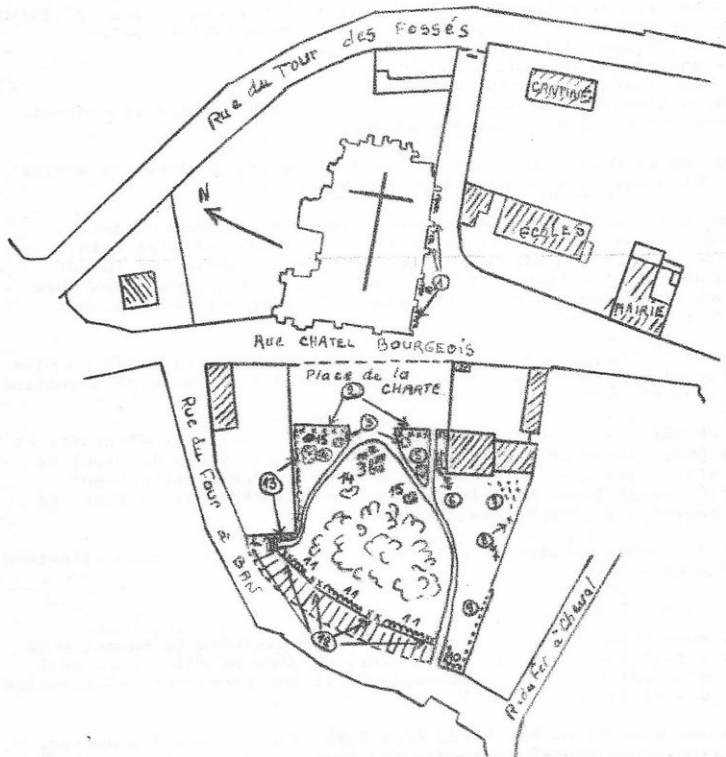
-"Et ces grosses pierres qui peuvent servir de bancs, c'est une bonne idée

-"D'autant plus que nous les devons à une entreprise auxerroise qui les a apportées gratuitement

-" Cela méritait un beau coup de chapeau.



- "Cela a été fait, mais viens faire le tour de notre " Parc Communal". Nous l'appelons le "Parc Buvat"



Cela ne nous satisfait pas. Aurais-tu une idée ?

- "Pourquoi ne l'appellerez-vous pas le "Parc du Chatel" puisque les anciens fossés bordaient toute cette propriété ?

- "C'est une idée que nous soumettrons à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Continuons notre visite.

Sur la butte, nous avons apporté quelques amis à nos vieux arbres courbés par les années :

- des Eléagnus au beau feuillage, de chaque côté (n°3)
- un trio de cotoneaster horizontalis, en plein milieu (n° 3bis)
- une touffe de mahonias, forsythias, groseilliers (n°5)
- un groupe de 7 bouleaux (n°4)
- une touffe de prunus (n°15)
- une touffe de cytise (n°14)

Sous l'ombrage de nos vieux arbres, quelques bancs attendront les personnes qui voudront s'y reposer.

- "Dans un ou deux ans, ce sera très joli. Aussi je vais m'inscrire à la Pétanque, je me sens attiré par votre parc.

- Viens par l'allée Sud : A ta gauche (n°6) des chamaecerasus nitida vont essayer de cacher la fosse existante et plus loin, dans le coin (7) un groupe de thuyas, puis 2 ampelopsis (8) et enfin une haie de troènes (9) doivent masquer tous ces vieux murs et nous débouchons directement devant la salle des réunions qui doit être très bientôt renouée.

- " Je remarque, que, place de la Charte, nous avons emprunté un plan incliné et que nous débouchons dans la rue par un autre plan incliné. Vous avez dû penser aux personnes âgées?

- " Bien sûr, mais aussi aux mamans avec leurs voitures d'enfants et leurs poussettes. Ce passage, comme d'ailleurs toute la place de la charte ainsi que le "derrière de l'Eglise", est strictement réservé aux piétons. Même les vélos y sont interdits. Il faut que les usagers s'y sentent tranquilles.

- " Nous sommes maintenant dans la rue ? Comment l'appelle-t-on? je ne m'en souviens plus.

- " La rue du Four à Ban !

- " Ah! oui je savais bien qu'il y avait une histoire de bancs! vous en avez fait faire par vos cantonniers et j'en ai d'ailleurs déjà vus, notamment place de la Liberté. C'est une excellente réalisation. Mais où sont-ils ces bancs ?

- " Laisse nous rire. Nos bancs vont être placés sous les arbres. Nous t'en avons montré quelques-uns. Il y en aura d'autres dans le parc et aussi derrière l'Eglise, près de la sacristie, dans un endroit bien abrité. Mais si nous rions c'est parce que vois-tu beaucoup de personnes font comme tu viens de le faire, une confusion grave pour un éponien. La rue du four à Ban conduisait au four banal, c'est à dire au four où tout le monde, à l'époque féodale était obligé d'aller faire cuire son pain, moyennant bien entendu une redevance au seigneur. Cette redevance était la banalité. Nous n'avons aucune envie de faire une leçon d'histoire, mais le nouveau conseil attache, beaucoup de prix à la tradition, surtout à la conservation des noms du terroir, des lieux dits, des rues, dans leur forme initiale.

C'est ainsi, si tu permets une nouvelle parenthèse, que le lieudit du nouveau lotissement que tu as vu à droite en montant la route de Charbuy doit s'appeler "LA BAILLIE" et non "la BAILLY", car BAILLY est beaucoup plus à l'ouest, au milieu des bois, près de l'autoroute. Ces erreurs que nous retrouvons sur des documents officiels, plans, projets de géomètres sont l'oeuvre de personnes qui croient apporter des corrections là où il n'y en a pas besoin.

Il est utile d'y apporter bon ordre, ne serait-ce que pour la compréhension de notre histoire locale.

- Merci de m'avoir rappelé l'origine du nom de cette rue. Je l'avais en effet oublié. Alors ici, devant ce petit muret où vous avez également planté des arbustes que je reconnais : des pyracanthas (10 et 12) et des chamaecerasus Nitida (11), vous faites un parking?

- "Nous nous en doutions! et tu nous excuseras encore : nous n'aimons pas ce terme dérivé de l'anglais auquel nous préférons le nom de "parc" ou de "parquière" comme disent nos amis canadiens, en réaction contre l'envahissement de notre langue. Oui, nous allons faire ici une parquière pour une vingtaine de voitures, bien utile pour desservir la salle des réunions et laisser libre la rue près des locaux du service d'incendie.

D'ailleurs les automobilistes pourront facilement, à pied, rejoindre l'école ou la Mairie en empruntant l'une des 2 allées du parc.

Nous allons revenir par l'allée Nord qui borde la propriété de M. DORIER. Tout au long de celle-ci des potentilles aux jolies fleurettes jaune d'or (n° 13) feront un très bel ourlet. Emprunte cette fois l'escalier. Tiens bon la rampe ; c'est terminé Qu'en dis-tu ?

- Je suis émerveillé de cette transformation, et aussi par la beauté de l'Eglise que l'on découvre de cet emplacement agréable, beauté nouvelle, que nous n'avions pas l'habitude de voir sous cet angle. Mais je suis aussi inquiet.

- "Pourquoi ?

- " Pour 2 raisons : la première car je sais combien j'ai dû déboursier pour faire effectuer la plantation d'une douzaine d'arbustes autour de ma maison, alors qu'ici vous en avez plus d'une centaine et la seconde, parcequ'il va falloir que les Eponiens prennent grand soin de tout cela.

- "Alors nous pouvons tout de suite te rassurer quand à ta première crainte : ce qui t'a coûté cher ; c'est surtout la main d'oeuvre que nécessite toute plantation. Nous avons eu nos plants à un prix très intéressant consenti par la propriétaire d'Eden-Flor à APOIGNY et c'est notre équipe d'ouvriers municipaux qui s'est chargée des plantations et de la construction. Le travail est bien fait et pourtant, ils n'ont pas été gâtés par le temps, nos ouvriers !

Pour ta seconde raison, tout comme toi, nous comptons sur tous les Eponiens, sur les jeunes surtout pour faire respecter notre place, notre parc, nos plantations que nous plaçons dès maintenant sous la protection du public.

UNE COMMUNE QUI S'URBANISE

- "Après cette agréable promenade", dit notre ami Eponien, "je pense que vous allez me parler des autres travaux qui ont été réalisés."

Mais venez donc chez moi, nous en discuterons.



- "D'accord, si tu acceptes d'être confronté aux réalités Communales, plus coûteuses, mais moins spectaculaires et cependant indispensables. Justement, nous venons d'élaborer le tableau que voici :

Projets établis par la Municipalité précédente et réalisés depuis avril 1977:

- Assainissement eaux usées Rue de la Motte Bridard	152 400 F
- Assainissement eaux pluviales R.N.6 - Yonne	416 000 F
- Goudronnages rue du Quinat ruelle Berlin et divers	20 000 F
- Construction bordures de trottoirs route des Bries	85 000 F
- Acquisition d'un véhicule d'intervention pour le Corps des Sapeurs-Pompiers	72 000 F

- " Vous me disiez, tout à l'heure, avoir été limité par le budget de 1977, comment avez-vous pu faire tout cela ?

- " Le financement de ces opérations était assuré et nous avons pressé leur réalisation. De plus, les conditions consenties par les entrepreneurs ont été très avantageuses pour la Commune. Nous avons donc pu réaliser la construction d'un busage pour les eaux pluviales de la Rue de la Motte Bridard, le long de la RN6, jusqu'au chemin Pougy

- " Et vos réalisations nouvelles ,

- "Les Voici ;

- ASSAINISSEMENT

- Busage Eaux Pluviales rue de la Motte Bridard- RN6
- Busage de Fossés derrière l'Ecole des Bries
- Curage du Fossé de Régennes

- VOIRIE

- Travaux en vue d'assurer la Sécurité des Ecoles
 - Aménagement rue Châtel Bourgeois
 - Abri Scolaire aux Bries 3 095 F
 - Aménagement d'un Parking dans l'Ecole Maternelle
- Création de la Place de la Charte
- Aménagement du Parc Buvat et d'une parquière rue du Four à Ban
- Acquisition de matériel : balayeuse, pulvérisateur pour traitement et désherbage

-ECLAIRAGE PUBLIC

Améliorations rue du Rimboeuf - RN6 et divers

- ELECTRIFICATION du Gué de la Pucelle en cours

- CANTINE Scolaire et RESTAURANT Social 39 000 F

- Fabrication d'une vingtaine de bancs publics

-Création d'emplois nouveaux

- " Ces fameux bancs publics, vous les avez vraiment fabriqués :
- " Absolument, nos cantonniers ont mis à profit les journées de très mauvais temps. Chaque banc nous revient à moins de 100 F. C'est une sérieuse économie pour la Commune quand on sait que le prix courant dans le commerce est d'environ 700 F

- " Combien en avez-vous ?

- " Une vingtaine qui seront placés un peu partout dans la Commune.

- " Et la Sécurité des Elèves ? Comment l'avez-vous conçue et pourquoi ces chaînes ?

- " Dès notre campagne électorale, nous avons mis l'accent sur la nécessité d'assurer la Sécurité des Elèves, devant les Ecoles, aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Dans les alentours, ont eu lieu des accidents graves, entraînant la mort d'élèves.

Alors, notre premier souci, avant les vacances de juillet 1977, a été d'étudier, avec les délégués départementaux de l'Education Nationale, de réaliser le projet mis en place actuellement.

La circulation est déviée, aux abords des écoles pendant 20 minutes, au moment des entrées et des sorties de classe, pour assurer une totale protection des élèves.

A l'Ecole Maternelle et dans le même ordre d'idées, le stationnement du car scolaire a été organisé dans la cour

- " Vous avez créé des emplois nouveaux . Etait-ce bien nécessaire ?

- " Non seulement nécessaire, mais encore insuffisant

• Prenons d'abord la cantine : Elle répond à une double nécessité

a) rendre service aux parents qui travaillent

b) éviter la suppression de classes dans nos écoles

Pour son fonctionnement il a fallu créer 2 emplois (et c'est un minimum)

• Pour les travaux de voirie : Nous avons une équipe de 4 hommes.

Tu as vu qu'ils avaient réalisé les travaux de notre parc "du Château". Ceci avec beaucoup d'autres tâches s'ajoute à leurs attributions normales concernant la voirie. Les travaux qu'ils réalisent ainsi, grâce à leur compétence nous permettent d'importantes économies, Et puis ; la Commune s'agrandit, multipliant ainsi les tâches, nos 4 cantonniers ne sont pas de trop. Compte tenu des nombreux travaux à effectuer sur les chemins ruraux il serait même souhaitable d'augmenter leur effectif.

En raison de l'état des bâtiments communaux et du coût annuel pour assurer un entretien indispensable, il nous a semblé utile de recruter un ouvrier professionnel.

Il a participé avec l'un de nos cantonniers à la réfection du logement de l'école des Bries et de la nouvelle salle d'archives de la Mairie

- " Je comprends maintenant les raisons de votre recrutement ; c'était nécessaire pour assurer l'entretien d'APPOIGNY.

Et vos projets ?

-Le Conseil municipal en a établi la liste, tenant compte de leur nécessité et surtout des possibilités financières de la Commune.

- " Veux-tu en prendre connaissance ?

PROJETS EN COURS D'ETUDE

- WC de la cantine et du restaurant social
- Construction d'une salle polyvalente
- Aménagement de la Salle des Réunions
- Construction d'un nouveau Cimetière
- Assainissement eaux pluviales
La Baillie - RN6
- Lotissement la BAILLIE II
- Aménagement du stade

Et bien d'autres choses encore

Bravo : je suis heureux d'apprendre qu'enfin notre salle des réunions va pouvoir répondre aux besoins de nos associations et de toute la population.

Elle rendra de grands services en attendant la réalisation de la salle polyvalente que vous projetez de construire



LE NOUVEAU CIMETIÈRE

"Au Clou"

- "Il y a quelques années, peut-être 2 ou 3 ans, il était question de créer à APPOIGNY un nouveau cimetière, où en est-il, et où est-il ?

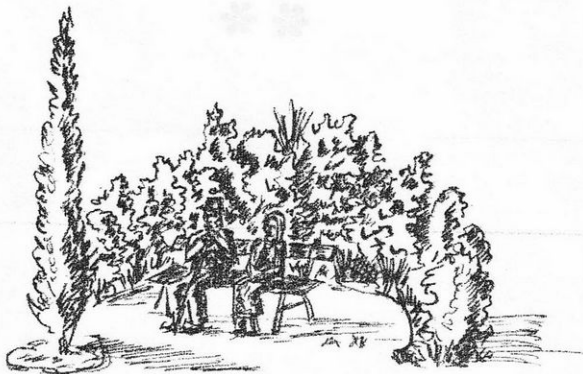
- " C'est " Au Clou", c'est à dire sur la route de Chichery, après le pont de l'Etang que la précédente municipalité a fixé l'emplacement et commencé depuis 2 ans je crois, l'acquisition des terrains. Nous venons d'acquérir, de payer les derniers et de déposer le projet général en vue d'obtenir le bénéfice d'une subvention. Sur le terrain il n'y a donc encore rien et nous avons encore à discuter longuement de l'aménagement intérieur

- Oui, vous avez raison, car un cimetière comme celui-ci, qui comptera m'avez-vous dit, plus de 800 places doit être pensé surtout pour les générations à venir. Plus que tout autre création, il a sa place "dans la morale individuelle et collective" et doit permettre à chacun, selon ses convictions "d'entourer des rites qu'il a choisis l'inhumation et le souvenir de ses morts"

- Nous pensons bien qu'un cimetière doit s'intégrer dans un cadre de verdure : il nous faut le créer afin qu'il ne soit pas seulement un "amoncellement de pierre" Nous pensons également aux visites des vivants : ils apportent au cimetière une vie quotidienne et c'est pourquoi, sans pouvoir revenir sur le choix de l'emplacement, nous allons nous employer à créer les conditions de cette fréquentation des vivants.

- Qu'allez-vous faire pour cela ?

- Des emplacements ont été réservés ; Il sera, dès que nous en aurons les possibilités financières entouré d'arbustes à feuillage persistant protégés par un muret. Des bancs disposés à l'abri du vent, bien exposés au soleil seront placés dans des sortes de petits boudins de verdure, favorisant ainsi la méditation des familles



- NOTRE CADRE DE VIE
- Et la foule des enterrements ?
Y avez-vous pensé ?
 - Bien sûr, nous avons prévu de consacrer, à l'entrée, un espace suffisant, pour la réception de la foule. De plus, nous avons prévu deux emplacements réservés ;
 - a) une construction adéquate réservée aux adeptes de la crémation
 - b) un ossuaire permettant de rassembler les restes exhumés
 - Ne pensez-vous pas qu'un livre d'or sur lequel on établirait la liste des disparus perpétuerait le souvenir de la population ?
 - C'est une idée qui ne nous est pas venue, mais nous avons, de toute façon, cette liste, moins solennelle bien sûr, sur le registre des concessions qui demeure aux archives de la Mairie.
 - Pourra-t-on, dans votre nouveau cimetière, édifier à son gré ?
 - Bien sûr que non. Nous comptons bien avec l'aide de la population établir un règlement esthétique afin " que certains monuments individuels ne compromettent pas la composition élaborée en commun "



NOTRE CADRE DE VIE

Appoigny, notre village, est en pleine transformation, car il est désormais inclus dans le développement industriel et urbain de la région, et l'aménagement de son terroir ne se fait pas sans offenses au site.

N'est-il pas de notre devoir de préserver la beauté de notre église, le charme du centre du village, et l'harmonie de notre environnement ?

La Municipalité a déjà commencé l'aménagement du Parc de la Chartre, et participera en 1978, comme par le passé, au CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS.

Ce concours concerne essentiellement le fleurissement des villages, mais il tient compte aussi de l'environnement, notamment de la propreté de la commune, des arbres et des espaces verts, de l'état des maisons anciennes présentant un caractère architectural, des offenses causées aux sites par les dépôts de matériaux ou de matériel sur la voie publique, les cimetières de voitures, les publicités abusives, par certains équipements tels que transformateurs, châteaux d'eau, pylones électriques, réseau aérien électrique et téléphonique, etc... par les bâtiments publics, les maisons d'habitation et les établissements commerciaux ou industriels en raison de leur implantation, de leur style, de leurs matériaux ou des couleurs dont ils sont revêtus.

D'autre part, chacun d'entre nous peut s'inscrire au CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.

Ce concours est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale. Mais il tient compte également, lorsqu'il s'agit de maisons individuelles, de tout ce qui peut offenser le regard, notamment: façades délabrées ou sales, toits en tôle ondulée, crépis insolents, portes, fenêtres et clôtures revêtues de couleurs violentes, éléments décoratifs de mauvais goût, panneaux publicitaires, etc...

Pour le vingtième anniversaire des concours, des récompenses nombreuses seront décernées aux gagnants.

L'amélioration de notre cadre de vie réclame un effort de longue haleine et l'union de tous dans cette oeuvre commune. C'est pourquoi, une réunion - débats - eu lieu sur ce thème, le jeudi 11 mai 1978, à 20 heures 30, dans la salle de réunion.

1978 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - Inscription à retourner à la mairie.

NOM..... (en lettres capitales)

Prénom.....

Adresse.....

Cochez la catégorie dans laquelle vous désirez vous inscrire :

- 1 - Maison avec jardin très visible de la rue.
- 2 - Décor floral installé sur la voie publique.
- 3 - Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue.
- 4 - Fenêtres ou murs, (maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue, d'aucun balcon ou terrasse, d'aucun fleurissement sur la voie publique, et dont seuls les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris).
- 5 - Hôtels, restaurants ou cafés, avec ou sans jardin, (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la rue seront pris en considération).

Signature



OPERATION

"APPOIGNY VILLE PROPRE"

Le jeudi 11 Mai 1978, la population d'APPOIGNY s'est réunie, sous la présidence de Monsieur le Maire afin de créer des habitudes ou faire revivre des coutumes en vue d'améliorer

NOTRE CADRE DE VIE

Deux décisions ont été prises :

1° La remise à l'honneur de la journée "APPOIGNY ville propre" qui aura lieu les 17 et 18 juin 1978



Avant la période des grandes fêtes de l'été, chaque habitant aura à coeur de nettoyer le devant de sa maison ainsi que tout ce qui est visible aux yeux des passants et de ses voisins ... et si des réparations courantes sont projetées, voilà un bon prétexte pour les exécuter !

Les enfants, sous la direction de leurs maîtres auront la responsabilité du nettoyage de notre parc de la Chartre.

Mais une journée de nettoyage doit trouver sa prolongation dans un entretien quotidien.....

La population souhaite donc que l'effort se prolonge tout au long de l'année et que chacun se discipline pour garder à notre bourg, dignité et beauté.

2° La création d'une "promenade - nettoyage" le 1er Juillet

Tous ensemble nous irons par les chemins de nos champs et de nos bois à la recherche des débris de tous ordres, conséquence de la négligence de chacun. Un habitant du village a spontanément offert un tracteur et une remorque pour emporter ces ordures à la décharge publique.

Cette promenade, Nettoyage se fera dans la joie et la Bonne humeur.

ET NOTRE CANTINE ?

C'est de justesse qu'elle fut mise en place grâce au concours de tous bien sûr, mais surtout grâce aux artisans de la Commune, à qui nous avons fait appel et qui ont eu à coeur de nous seconder dans une si belle tâche.

Oui, dès le premier jour, nous fûmes agréablement surpris par le nombre des participants, émus par la joie des uns et par les larmes inquiètes des autres ... et Après une année scolaire qui s'achève, nous constatons leur fidélité à l'assiette communale !

Nous espérons que nos enfants viendront, avec les années, toujours plus nombreux, car cette réalisation était indispensable, nous le savions tous.



NOTRE RESTAURANT

SOCIAL

Nous avons pu, grâce à la cantine, créer notre restaurant social, ouvert aux personnes du 3ème âge, âgées de plus de 65 ans, qui ont ainsi, chaque jour, l'occasion de se retrouver et de se sentir mieux intégrées dans notre commune.

Pourtant, là, le succès est moindre et les participants encore trop peu nombreux.

Mais nous savons, nous les adultes qu'il nous faut du temps pour nous familiariser avec les idées nouvelles et modifier le rythme de notre vie, déjà longue

LE C.E.S

DE ST GEORGES

Pourquoi un nouveau C.E.S hors de l'agglomération auxerroise alors que de nombreux C.E.S sont déjà installés à AUXERRE même? Ils sont nombreux, certes, mais déjà remplis, et le manque de places disponibles se fera cruellement sentir dans quelques années. Les services académiques et préfectoraux ont donc jugé nécessaire la création d'un nouveau Collège, qui regrouperait tous les élèves de la région Ouest et Nord d'Auxerre (Rive Gauche de l'Yonne).

La création d'un syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement dudit collège fut décidée dès 1976. L'ancienne Municipalité avait apporté son adhésion dans sa délibération du 19 février 1977. La nouvelle municipalité a confirmé cette position dans sa délibération du 20 Mai 1977.

Ce syndicat est composé des 8 communes suivantes :
APPOIGNY- CHARBUY- CHEVANNES- ESCAMPS- LINDRY- PERRIGNY PRES AUXERRE- SAINT GEORGES SUR BAULCHE- VILFARGEAU; Il a été rendu officiel par arrêté préfectoral en date du 17 Juin 1977.

Proposé par la Direction de l'Equipeement et accepté par l'Assemblée Générale du Syndicat, l'emplacement retenu a été un terrain de 3 ha 20 situé sur la Commune de SAINT GEORGES SUR BAULCHE (à l'entrée côté Perrigny.) Ce terrain a été acheté à l'amiable et appartient désormais au Syndicat Intercommunal.

La construction du Collège, qui coûtera environ 8 000 000 F sera subventionnée par l'Etat à environ 90 % Cette subvention portera également sur l'achat de 1 ha $\frac{1}{2}$ de terrain (Surface normalisée retenue par le Ministère de l'Education, le reste du terrain étant prévu pour un gymnase et des installations sportives) Il faudra encore aménager les accès et créer les réseaux divers.

La dépense restante sera prise en charge par le Syndicat, qui contractera un emprunt remboursable en 30 ans. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par une participation des communes intéressées, proportionnellement d'une part; au nombre d'élèves qu'elles enverront au collège. d'autre part ; à la valeur du centime de chaque commune.

Le syndicat, après de nombreuses visites de C.E.S modernes, a proposé 3 procédés de construction industrialisée et les architectes d'opération. L'Etat, par la Direction de l'Equipeement, gardera la maîtrise de l'ouvrage.

Les délégués d' APPOIGNY au sein de l'Assemblée générale sont M. GONIN et Moi-même (2è Vice-Président). Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette importante affaire.

"On" nous a affirmé que le Collège pourrait ouvrir ses portes à la rentrée 79. Acceptons-en l'augure !....

Le Maire :
J. MASSE

LES FINANCES



Vous lisez ce bulletin avec intérêt, nous l'espérons, vous vous rendez ainsi mieux compte de ce qui a été réalisé mais aussi vous prenez conscience que les besoins sont grands et bien entendu, vous vous posez cette question qui viendrait à l'esprit de quiconque, mais qui paiera ?

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif en séance du 3 mars dernier après que le projet ait été étudié en commission des finances et en commission plénière.

Inutile de préciser que tous les crédits qui auraient été nécessaires pour couvrir l'ensemble des opérations primitivement envisagées lors de l'établissement de l'avant-projet de budget n'ont pu être inscrits, afin que la pression fiscale reste dans des limites raisonnables.

Dès l'origine, il a fallu tenir compte des annuités d'amortissement des derniers emprunts contractés qui apparaissent au budget pour la première fois et dont le total s'élève à 168 000 F environ soit près de 21 % de la masse contributive de 1977.

D'autres dépenses nouvelles doivent être considérées comme obligatoires : le CES de St GEORGES (18 000 F) et les frais du personnel de service et de surveillance du restaurant scolaire.

Le Conseil estimait aussi que certaines subventions allouées aux sociétés locales devaient être revalorisées.

Par contre, des démarches entreprises auprès du Syndicat Intercommunal d'électrification s'avéraient bénéfiques puisqu'une recette nouvelle de 15 000 F pouvait être inscrite au titre de la taxe municipale sur l'électricité.

En définitive, notre budget primitif 1978 s'élève en Dépenses et en Recettes à la somme de 3 491 837 , 51 F

Section de fonctionnement	:	2 485 816, 52 F
Section d'investissement	:	1 006 020, 99 F

REPARTITION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Produits de l'exploitation	117 367
Produits Domaniaux	8 350
Produits financiers	102 073,19
Recouvrements divers	336 020,50
Taxe sur les salaires	665 983,50
Impôts indirects	96 827,21
Contributions directes	<u>1 159 195,12</u>
Total	2 485 816,52

DEPENSES

Denrées et fournitures	136 800
Frais de personnel	795 579,53
Impôts et taxes	8 000
Travaux et services extérieurs	315 866,32
Participations et contingents	149 540,97
Allocations - Subventions	14 026,75
Frais de gestion générale	332 375
Frais financiers dont intérêts emprunts	633 727,95
Prélèvement pour dépenses d'investissement	<u>100 000</u>
TOTAL	2 485 816,52

SECTION D' INVESTISSEMENT

RECETTES

Prélèvement sur section fonctionnement	100 000
Emprunts, subventions et recouvrements divers	<u>906 020,99</u>
TOTAL	1 006 020,99

DEPENSES

Remboursements d'emprunts en capital	357 792,71
Acquisitions de terrain	27 656,28
Acquisitions de matériel	40 000
Travaux de voirie et réseaux	131 000
Autres travaux	<u>449 572</u>
TOTAL	1 006 020,99

SE CONNAITRE ou LE VERBE et L'ACTION

" Au début était le VERBE "
(Evangile selon Saint Jean)

" Au commencement était l' ACTION "
(Dr FAUST)

Tout a commencé le 30 décembre dernier à la réunion de la Commission des fêtes élargie à quelque 35 personnes de 16 à 80 ans. Il s'agissait, afin de pouvoir dans les semaines suivantes, répondre aux demandes des forains, de définir, ensemble, le déroulement de la St Fiacre 78. Le renouveau dont avait bénéficié la même fête en 77, étant dû aux prolongements de la fête du 7ème Centenaire de la Charte, devait être sérieusement considéré.

Deux idées sont avancées :

- 1) L'animation de la St Fiacre doit se concevoir dans un cadre général comme la suite logique d'une manifestation marquante, faite en début d'été et où se retrouveraient toutes les bonnes volontés de la Commune, d'où le souhait de créer un comité municipal des fêtes, pour chapeauter, organiser sous sa responsabilité un ensemble annuel de manifestations établi autour d'un thème populaire simple, susceptible de recueillir l'adhésion de toutes les associations et de la majorité des Eponiens.
- 2) L'organisation de la St Fiacre 78 du Samedi soir au lundi soir en vue de donner satisfaction d'une part aux jeunes gens, d'autre part aux ménages par des manifestations, des jeux s'intégrant parfaitement dans la fête foraine.

Le 2 février nous passions au 2ème stade. Le Conseil Municipal ayant reconnu le bien-fondé des propositions précédentes, la quasi totalité des premiers participants se retrouvait autour de la Commission des Fêtes et des représentants des différentes associations de la Commune.

La décision de créer le Comité des fêtes est prise. Les bases sont jetées. Le triple but est ainsi défini :

- 1) coordonner, avec les sociétés locales et les Communes voisines, les manifestations projetées en établissant un calendrier des fêtes.
- 2) organiser chaque année, si possible à date fixe, une grande fête populaire, dont le caractère : culturel, artistique, sportif, etc... devra permettre l'adhésion de l'ensemble de la population.
- 3) aider à organiser et à réaliser toute manifestation, cérémonie, fête légale ou non, intéressant l'ensemble de la population communale, sans jamais s'immiscer dans la vie propre des associations de la commune.

Le 27 février suivant c'est la concrétisation avec 13 représentants des associations d' Appoigny, la commission des fêtes avec parmi elle, 4 représentants désignés par le Conseil municipal et un cinquantaine de participants à titre individuel. Nous sommes tous persuadés que notre action ranimera la vie communautaire à Appoigny.

Mantés par le rapprochement de deux maximes célèbres :

" Au début était le VERBE " c'est à dire la parole

" Au commencement était l'ACTION "

nous savons que pour rompre l'isolement de plus en plus néfaste et navrant des habitants d'un même village, il faut les amener à se parler, à se rencontrer, finalement à se connaître, à oeuvrer ensemble et à s'estimer.

Les fêtes du 7ème centenaire ont contribué avant tout à conforter en nous cette conviction et ce n'est pas là leur moindre mérite.

L'élan a été donné en Juin 77 ; il demeure vivant dans le coeur de tous ceux qui désirent voir vivre pleinement notre Commune.

L'élan s'est manifesté à nouveau, vivifié par le Carnaval des écoliers qui, après plus de 20 années de sommeil a revu le jour. Sa grande réussite, malgré le mauvais temps, est due à l'effort de dizaines et de dizaines de bonnes volontés qui ont réussi l'exploit de toucher, donc de faire participer l'ensemble de la population communale, hameaux compris, à une grande réjouissance populaire née d'un ancestral besoin de se divertir en commun et simplement.

Est-il besoin d'autres exemples pour comprendre qu'aucune fête foraine, artificielle et coûteuse n'aurait eu cet impact ? Certes non.

Pour le plus grand bien d' Appoigny, nous devons prendre en main l'organisation de nos réjouissances communes. Pour le plus grand bien d' Appoigny les contacts établis iront s'affermissant, et nous aurons l'immense joie de voir reflourir le vieux rêve des Eponiens d'aujourd'hui : "retrouver l'esprit de franche camaraderie, voire de cordiale connivence qui régnait au temps, pas si lointain, où chacun connaissait tout le monde "

- Alors :
- plus de voisins qui dont semblent de s'ignorer !
 - plus de repli sur soi, de autisme farouche quand on rencontre un visage connu !
 - plus d'absence de réponse aux saluts adressés, parfois avec obstination, aux personnes que l'on rencontre presque quotidiennement !
 - plus d'incompréhension entre les adultes et les jeunes que nous serions heureux de voir prendre d'avantage de responsabilité !
 - plus de mise à l'écart "des anciens" dont l'expérience est plus que jamais précieuse à notre société



" De la parole naît la lumière " dit-on aussi. Alors, avec le VERBE retrouvé, naîtra l'ACTION puisque nous aurons progressé dans la connaissance d'autrui.

Voilà la noble tâche du Comité nouvellement né qui a pris nom : " La Commune Bourgeoise d' APPOIGNY-LES BRIES" composée de représentants de la Municipalité, de représentants de chacune des associations d'Appoigny reconnues "sans but lucratif", enfin de membres indépendants.

Longue vie et succès à ce Comité, clé de voûte de l'animation, né de la volonté du Conseil Municipal d'étendre ses prérogatives en les partageant avec vous tous pour qu'enfin les habitants d' Appoigny retrouvent l'âme quelque peu perdue de leur village.

Nous sommes persuadés que les Eponiens ont assez d'avenir dans l'esprit, assez de jeunesse dans le coeur pour retrouver dans la joie populaire "l'art de vivre" cher à Montaigne et amorcer tous ensemble ce retour vers leur jeunesse.



POUR OBTENIR ???

Un extrait d'acte de naissance : s'adresser à la mairie du lieu de naissance

" " " de mariage : " " " " de mariage
" " " de décès : " " " " de décès

joindre un timbre poste pour la réponse

Préciser les dates de naissance, de mariage, de décès

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse

Les extraits sont gratuits

Un extrait de casier judiciaire

S'adresser aux greffes du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance

Préciser votre date et lieu de Naissance

Joindre un timbre pour la réponse

l'extrait est gratuit

Un certificat de Nationalité Française

S'adresser aux greffes du Tribunal de Grande Instance du lieu de domicile

l'extrait est gratuit

Un permis de chasser

pour les nouveaux chasseurs

l'examen est obligatoire

Déposer votre demande en Mairie avant le 31 janvier de chaque année

"LA COMMUNE BOURGEOISE

D'APPOIGNY - LES BRIES "

APPOIGNY aurait pu faire comme tout le monde : la commission municipale des fêtes se serait élargie par la désignation de quelques notables. D'autres communes, et la plupart, ont ainsi créé leur comité des fêtes.

Au contraire, le Maire et la Municipalité ont voulu l'ouverture du comité des fêtes à tout citoyen. C'était un besoin, puisque les époniens ont répondu avec empressement à cette volonté municipale en faisant naître la commune bourgeoise.

Pourquoi bourgeoise ? Personne ne s'y est trompé. Il ne s'agit pas du bourgeois au sens justement péjoratif dont le peuple qualifie les puissances d'argent, mais des habitants du bourg, les enfants de ceux qui firent jadis le Châtel-Bourgeois, par opposition au châtellain de Régennes, le châtel seigneurial. On aurait pu choisir un autre vocable, par exemple la commune populaire ou la commune libre comme celle de St-André de Joigny. Mais ces noms là ont déjà un sens précis qui, de surcroît, n'était pas local.

Notre commune bourgeoise est donc une communauté essentiellement populaire ouverte à tous les époniens. Ils y sont présents individuellement ou collectivement dans leurs associations. Pour rassembler tout Appoigny dans un cadre légal, la Commune Bourgeoise a donc décidé de devenir une association déclarée dont les membres sont des individus ou des groupes organisés.

L'assemblée générale de l'association s'appelle les " JOURS GENERAUX DE LA COMMUNE BOURGEOISE ". Ils rassemblent tous les citoyens porteurs d'animation ou partageant la volonté de s'y associer. Les jours généraux siègent de plein droit chaque année en novembre, élisent leurs administrateurs qu'on appelle les jurés coutumiers, approuvent, corrigent ou rejettent les propositions de la Diète de la commune bourgeoise, qui est le conseil d'administration

La Diète se réunit chaque mois. Elle administre la commune bourgeoise entre les sessions des jours généraux. Elle comprend, outre les jurés coutumiers, les administrateurs de droit ou jurés nés. Ce sont quatre conseillers municipaux, désignés par leurs pairs et pris parmi les commissaires des fêtes ; on les nomme les baillis. Ce sont aussi les quatorze associations d'Appoigny, représentées par un membre de ces associations et désigné par elles. Ils siègent à la diète sous le nom de prévôts des fiefs. Les fiefs, ce sont les associations elles-mêmes, ainsi appelées parce que la commune bourgeoise s'interdit d'y mettre le nez.

* * *

La diète se réunit chaque année après les jours généraux pour élire son bureau. C'est la viérie de la commune bourgeoise. La viérie comprend des charges, des dignitaires, des piliers.

1. la présidence, assurée par le Maieur et son vier
2. Le secrétariat, que tient le chancelier et son chambellan
3. La trésorerie, dévolue au sénéchal et au cler-la-viérie
4. Le matériel, confié au maréchal et au connétable.

Les dignitaires sont :

1. Le premier bailli, président d'honneur de la commune bourgeoise c'est de droit le maire d' Appoigny
2. Le premier conseiller de viérie
3. Les échevins, qui sont les techniciens de la viérie.

Les piliers sont les animateurs des commissions. Ils sont pris dans la diète et nommés par le maieur pour la mise sur pied de tâches précises. Ils forment eux-mêmes leur commission en s'élargissant hors de la diète. On a ainsi le pilier du calendrier des fêtes, celui de la conception, du bal, du feu, de la veste, de sono-lumière, de la ripaille, de la scénique, du chant et de la musique, etc...

La désignation des piliers montre les tâches de la commune bourgeoise dans un but unique : favoriser l'organisation de l'animation d' APPOIGNY par l'établissement du calendrier des fêtes, l'acquisition et la gestion de moyens collectifs utilisables par toutes les associations dans leurs manifestations périodiques, la réalisation annuelle d'une grande fête populaire, la participation active à la fête patronale, l'étude des fêtes extérieures ou anciennes et leur possibilité d'actualisation.

Emanation de la municipalité, la commune bourgeoise ouverte à toute la population, ouverte à toutes les idées, permettra aux Époniens de retrouver les sens collectif de la fête. et par dessus les luttes civiques, les options philosophiques ou politiques, par dessus les barrières sociales, celles de la fortune ou de l'âge, qu'on vive au bourg, aux Bries, dans les écarts ou ailleurs, tout le peuple éponien pourra vivre son unité communale.

JEUX

CELTIQUE



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2									■		
3											
4				■		■		■			■
5											
6		■		■				■			
7								■			
8						■			■		
9				■							■

HORIZONTALLEMENT :

1. Très souvent votre et toujours bienveillant.
2. Modernisera, comme on le fait actuellement du quartier des Halles. Il prend un accent grave pour la plus petite question.
3. Des envahisseurs des Vè et VIè siècles.
4. Il met de la vie et de la couleur au salon. Pronom.
5. Elles se montent en descendant.
6. Possessif. Un célèbre héros y prépara son bûcher.
7. Ses retraites stratégiques n'ont qu'un but : préparer les coups au but.

Un service qu'on rendait sans plaisir malgré sa générosité. 8. Puissent ceux de son cœur ne pas provoquer de questions de confiance. Roche poreuse souvent d'origine volcanique. Possédé. 9. Un nombre qui fait rêver les amateurs d'une épreuve sportive qui eut grande vogue. Normand ou Français, Pontoise était entre l'un et l'autre.

VERTICALEMENT :

1. Aucun salon qui se respecte ne saurait accepter leurs toiles.
2. Un chef-lieu de département dont l'évêché n'administre que onze mille âmes. C'est quand il tombe bien qu'il est le mieux réussi.
3. Entendu.
4. Franchissement en hauteur, aussi bien de pied ferme... qu'à la Perche. Ses chemins de traverses sont familiers aux cruciverbistes.
5. On ne peut en dire ni que leurs paroles s'envolent, ni que leur silence est d'or.
6. Entre Saint-aubin et Elbeuf. Sabre de cavalerie à lame droite.
7. Célèbre Athénienne qui avait plus d'une corde à sa lyre. A moitié véreux.
8. Les parents de l'Incorruptible le choisirent pour lui en 1758. Un commandement plein d'énergie outre-manche. Un peu de mépris sans aucun doute, et de méfiance aussi.
9. Elles peuvent être utilisées pour prendre les poissons.
10. Spécialité de Reims.
11. Cachés. Equilibriste qui serait bien incapable de faire le fupambule.

Charade :

- Etant jeune, mon tout se nourrissait dans mon premier
- Plus âgé, mon tout se rafraîchit avec mon second
- Mon tout devant une proie prend toujours la plus grosse
- Mon tout est un carnassier des régions tropicales au beau pelage tacheté. Qui suis-je ?

Devinette :

- Le commerçant n'emploie familièrement "quand" il parle d'une marchandise défraîchie, démodée, difficile à vendre.
- Je désigne aussi un petit oiseau séjournant l'été dans les bois et les parcs dont le mâle est un chanteur remarquable. Qui suis-je ?

FEU CELTIQUE ??

FEU de la St JEAN ??

La Commune Bourgeoise d'APPOIGNY les BRIES est désireuse, lors de sa fête, le 24 Juin au soir de remettre en honneur le "Feu de la St-Jean" commémorant ainsi dans la joie (comme nous le comprenons cette année !) l'arrivée tant attendue de l'été

La Commission du feu s'est déjà mise au travail :

l'emplacement est choisi : notre feu sera visible de très loin, il ne fera courir aucun danger.

le bois est trouvé, laissé gratuitement à notre disposition, mais il faut le travailler pour faire un feu digne de ce nom

le transport est assuré

le déroulement de la cérémonie est d'ores et déjà arrêté

Il ne manque plus que quelques dizaines de bras armés de serpes bien coupantes pour élaguer et façonner correctement les branchages qui seront utilisés.

C'est pourquoi nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour venir, dans le Bois de "Bois Rond" préparer le combustible du bûcher.

A partir du samedi 3 juin deux équipes seront formées: l'une du samedi, l'autre du dimanche matin.

Eponiens volontaires, pour la réussite de notre feu, de notre fête, faites vous inscrire ; chez le Maître M. MORISSOT, chez le pilier du feu M. GONIN ou tout simplement à la mairie en indiquant votre jour préféré : Samedi tantôt ou Dimanche matin.

Une réunion préalable d'information pour tous sera prévue.

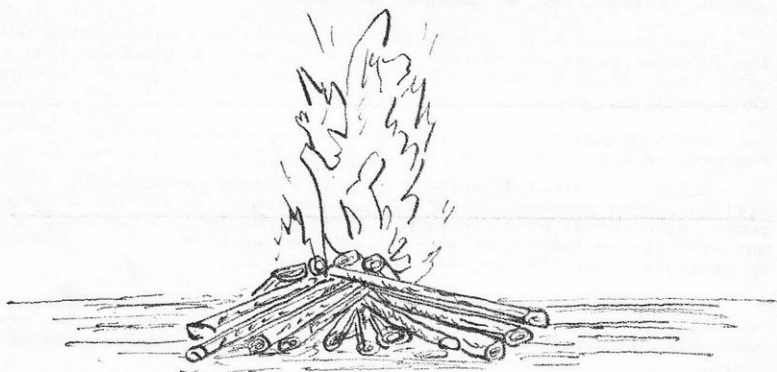
Chaque membre de la commission du feu devra y amener 2 ou 3 amis.

Et maintenant chers amis à vos serpes, à vos scies qu'elles soient bien aiguisées !

LA FETE POPULAIRE DE LA SAINT JEAN D'ETE

1. La fête de nuit . Dans la nuit du 24 au 25 Juin, Feu de la St-Jean, chansons, musique, spectacle, danses et ripaille ; bal volontairement populaire : (quadrille des lanciers)
2. La montre de la viérie. Dimanche après-midi, cortège haut en couleur des charges, piliers et dignitaires de la viérie, du bailliage, de la prévôté et de la coutume, tous en costume d'apparat.
3. La cohue populaire. Le reste de la vesprée. Les associations y auront leur stand. Une farce historique sera le thème de la cohue : vous verrez tohu-bohu toute l'histoire de France dans ses clichés les plus usés, Henri IV et sa poule-au-pot, cuisant dans le vase de Soissons, Dagobert et sa culotte à l'envers, Roland soufflant dans son cor et son défilé, Jeanne-d'Arc avec ses moutons, son bûcher et son gentil dauphin, et Louis XVI en raccourci, etc....

Et tout le pays costumé dans toutes les périodes de l'histoire. Une franche rigolade en perspective. Une fête à l'image de l'auberge espagnole ; elle sera ce que chacun de nous en fera.



L'ETOILE SPORTIVE



Le Foot-Ball

Nous avons, pour cette saison 1977-1978, 6 équipes engagées dans le championnat du district de l'Yonne, ce qui représente plus de 100 joueurs (les 3/4 habitant APPOIGNY)

- 1) Deux équipes "séniors" avec 40 licenciés
 - L'Equipe A, actuellement 3ème de promotion de district derrière "BRIENON" et le STADE-SENS B
 - L'Equipe B, 6ème sur 12 en deuxième division
- 2) Une Equipe "cadets" avec 14 joueurs joue pour la 1ère année en championnat occupe actuellement la 7ème place de sous-groupe

Ces trois équipes sont entraînées le mardi et le jeudi soir par M. Jean-Claude LAMBERT, ce joueur du Stade auxerrois.

La relève est assurée par une cinquantaine de joueurs, répartis en 3 équipes.

- 15 minimes occupant la 2ème place de leur groupe (agés de 13-14 ans)
- 20 pupilles occupant la 7ème place de leur groupe (agés de 11-12 ans)
- 13 poussins occupant la 3ème place de leur groupe (agés de 10-11 ans)

Ces jeunes sont entraînés le jeudi après-midi par M. PERRAUT, détaché du service de la "Jeunesse et des Sports"

Tout l'encadrement est assuré par les membres du Bureau, quelques volontaires, et quelques parents.

Nous profitons de ce Bulletin Municipal pour faire appel à tous les volontaires et aux parents qui accepteraient de nous aider dans cette tâche d'autant plus difficile que le nombre de jeunes augmente chaque année.

Le Stade "Maurice LAGUILLAUMIE" sur lequel évoluent nos équipes, se situe, route de Joigny, près du terrain de camping.

Grâce au Conseil Municipal, il sera bientôt entouré d'un grillage. Nous pensons que, d'ici quelque temps, le terrain d'honneur pourra être refait et qu'un second terrain pourra être aménagé, ce qui attirera peut-être, et nous l'espérons, un plus grand nombre de spectateurs, pour l'heure, bien peu nombreux

D'ici quelques semaines, des panneaux publicitaires entoureront le terrain, Commerçants, artisans d' Appoigny, si vous êtes intéressés adressez-vous auprès de l'un des membres du bureau, il vous renseignera.

Eponiens, si vous aimez le Sport, vous viendrez nous aider et encourager tous nos sportifs qui représentent votre Ville dans tout le département.

Le Bureau de l'Etoile Sportive d'APPOIGNY FOOT-BALL est composé des membres suivants :

- Président : Michel NICAISE
- Vice-Président : René GOUSSARD
- Trésorier : Jean LAROCHE Adjoint : INGUIMBERTY
- Secrétaire : Jacques CORNILLE Adjoint : Christian GOUSSARD

Membres du bureau : LAMBERT - FORNAROLI - BONNOT - PACLIN - DEROME
GOUR - BRIET - MARY - PORTE - LAGUILLAUMIE

L'ETOILE SPORTIVE



Le Tennis de Table

La section de tennis de table dépend de l'Etoile Sportive d'APPOIGNY, elle a pris naissance en 1971 et a débuté avec 4 joueurs.

Bien vite elle s'est étoffée pour atteindre 35 licenciés. Chaque année des résultats satisfaisants sont obtenus et plusieurs titres de champion de l'Yonne ont récompensé ses efforts.

La grande satisfaction est le haut niveau atteint par certains jeunes joueurs formés à l'Ecole de tennis de table du club. Ces jeunes ont participé à des compétitions à l'échelon national et s'y sont fort bien comportés.

Faute de pouvoir organiser son réputé tournoi interdépartemental annuel et afin de faire connaître son activité sportive, la section envisage de mettre sur pied un tournoi ouvert à tous les habitants d'APPOIGNY.

Ce tournoi sera une journée de distraction qui n'aura pas la prétention de démontrer ce qu'est le tennis de table de compétition, sport qui, avec l'escrime et le tir, exige le plus de tension nerveuse.

Les dirigeants espèrent qu'au cours de cette réunion des talents se révéleront et que de nouveaux licenciés viendront grossir les effectifs.

Président : Michel MORET
Secrétaire : Henri VERNET
Trésorier : Jacques FIORINI
Entraîneurs : Jacques FIORINI
Claude CHANTIER
Henri VERNET

LA PÉTANQUE



Qui ne connaît la pétanque ?

Jeu méridional, elle a, depuis la dernière guerre, non seulement envahi le territoire national, mais aussi le Monde

Sait-on que 20 pays dans le Monde pratiquent ce sport et que les champions du Monde 1976 et 1977 sont Français ?

Bien entendu, en France, ce sont les départements du Midi qui ont les effectifs les plus nombreux mais cependant les autres ne sont pas absents.

Le Comité départemental de l'Yonne avait 1 511 licenciés en 1976, 1 801 en 1977 soit une progression de près de 20 %, regroupés en 43 sociétés.

A Appoigny, la société de pétanque fondée en 1970 regroupe une quarantaine de licenciés. Son siège social est fixé à l'Auberge "Les Rouliers" où les joueurs se réunissent l'après-midi des lundi-jeu-di-samedi pour se livrer à leur sport favori.

La Municipalité a mis à la disposition de la Société un petit local dans les dépendances de l'immeuble ex-Buvat et la place de la charte constitue un terrain de jeu idéal.

Le Comité départemental établit chaque année un calendrier des concours qui ont lieu, en règle générale, les samedis, dimanches et jours de fête.

Appoigny est inscrit pour un concours départemental en doublettes qui aura lieu le Mardi 15 Août, place de la Charte; organisé pour la première fois à la même date. L'an dernier ce concours avait réuni 32 doublettes. Nul doute que le nombre de participants sera supérieur cette année.

Les joueurs époniens participant aux concours qui ont lieu dans les communes avoisinantes, la Société organise des compétitions réservées à ses membres licenciés, en tenant compte des dates disponibles.

Pour 1978, voici les dates retenues pour ces concours inter-sociétaires :

- Samedi 15 Avril - aux Rouliers
- Samedi 13 Mai - place de la charte match en doublettes contre GUERCHY
- Samedi 1er Juillet - place de la charte
- Samedi 30 Septembre - aux Rouliers

Dans un livre paru récemment, christian MARTY champion confirmé écrit :

" La pétanque doit prendre la place qui lui revient dans la vie sportive de notre société. Elle doit être tout à la fois une école de sport, de fair-play, de détente et de loisirs "

Nous pensons que vous partagerez cette opinion en venant assister à nos rencontres et que, séduits, beaucoup d'entre vous viendront rejoindre nos rangs.

LA MUSIQUE A APOIGNY

Parmi les associations d' APOIGNY, la musique est bien représentée avec ses trois sociétés ; la Fanfare, l'Ecole de Musique et la Chorale "l'Amitié"

Depuis plus de cent ans, la musique motive les habitants de notre commune, ce qui explique la vivacité de nos sociétés.

La Fanfare, qui a fêté son centenaire en 1963 est la plus ancienne. Elle assure comme par le passé les services de la Commune (14 juillet, 11 novembre etc...) Elle organise depuis plus de 25 ans la traditionnelle et célèbre Fête de la Plage. Elle se produit à Appoigny, au cours de plusieurs concerts, et à l'extérieur où plusieurs communes (Gurgy, Bleury, Bassou, Chichery) la demandent pour animer les fêtes locales. Tous les ans, à la fin novembre, les musiciens de la Fanfare retrouvent les anciens et les amis devant les agapes de Sainte Cécile. Ils jouent également à l'Eglise pour honorer leur patronne. Ils retrouvent pour cette occasion les cadets de l'Ecole de Musique.

Cette école, fondée il y a 15 ans s'est donné pour but l'enseignement du solfège et de l'instrument aux jeunes de notre commune. Très vite elle a débordé le cadre d' Appoigny pour faire connaître la musique à Saint-Georges, Bonnard, Monéteau, Fleury, Perrigny. La trompette, le saxophone, la clarinette, la basse, le piano, le cor y sont enseignés. Les meilleurs élèves de toutes ces communes se retrouvent à Appoigny le samedi et le Dimanche au sein d'un orchestre pour parfaire leurs connaissances. Cet orchestre joue souvent, contactant ainsi de nombreux spectateurs.

Après quelques incidents de route, il semble que l'harmonie régné et se consolide entre tous les musiciens d' Appoigny.

Pour tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'apprendre un instrument, une Chorale a été créée. Très vite des musiciens sont venus prouvant que le chant est un complément indispensable à l'orchestre. Le nom "l'Amitié" qui a été choisi symbolise l'entente entre ses membres, et la joie de chanter ensemble. Comme les autres sociétés, la Chorale recrute à Appoigny, mais aussi à l'extérieur. Elle se joint à l'Ecole et à la fanfare pour diverses manifestations.



Ajoutons que ces trois sociétés sont membres de la Confédération Musicale de France, qu'elles touchent des subventions de la Municipalité et qu'elles ont répondu "présent" à la formation de la Commune Bourgeoise d' APOIGNY-LES-BRIES au sein de laquelle elles animeront spectacles et soirées.

Un président (M. BUJON pour la Fanfare, M. BACOT pour l'Ecole, Mme MARCY pour la Chorale) représente sa société et veille à ses destinées.

Le souhait de tous est que vous, Eponiens, puissiez nous aider, en rejoignant nos rangs (divers instruments, clairon, tambour, chant) et en venant nombreux à nos concerts

Longue vie à nos sociétés !

Vive la musique à Appoigny !

Syndicat d'Initiative d'Appoigny

Le Syndicat d'Initiative d'APPOIGNY a été créé en Assemblée Générale par vote populaire, le 11 décembre 1967.

Il est géré par un Conseil d'Administration composé de 12 membres élus par l'Assemblée Générale et renouvelables au tiers tous les trois ans.

- SON FINANCEMENT, est assuré comme suit :

- 1) Cotisations des adhérents
le montant des cotisations est fixé pour l'année par les membres du bureau à leur première réunion, pour les divers corps de métiers et en fonction de l'importance des entreprises)
- 2) Subvention de la Commune
- 3) Quote-part éventuelle sur les Crédits affectés au Tourisme par les Collectivités départementales.
- 4) Produits de gestion de divers services, dans le cadre des activités du Syndicat d'Initiative.

- SON BUT,

Il faut préciser que le Syndicat d'Initiative n'est ni un Comité des fêtes, ni une Association Sportive ou Culturelle, c'est un organisme d'intérêt public et communal dont la définition et le but principal sont : Le TOURISME

Il contribue, en liaison avec les autres Syndicats d'Initiative, par une propagande judicieuse, à la mise en valeur des monuments et des richesses naturelles de la région.

- SON RÔLE :

- 1) Accueil des touristes de passage, de façon à les guider et à les renseigner. La Commune n'étant pas encore assez importante pour disposer d'un local à cet effet ni d'un secrétaire permanent, cet accueil a été confié à la Réception du Relais Saint-Fiacre qui nous a paru être le mieux placé pour assurer cette permanence.
- 2) Information, sur un plan plus général.
Grâce à l'aide publicitaire des commerçants et artisans d'Appoigny et aux cotisations de nos adhérents, nous avons pu faire éditer dès 1971, un dépliant sur APPOIGNY réalisé en 10 000 exemplaires.
Ce dépliant a été distribué par tous les commerçants ayant un lien quelconque avec le touriste de passage. Il arrive à épuisement et un second dépliant sera en service dès juin 1978.
- 3) Organisation, en coopération avec les Sociétés locales, de manifestations pouvant intéresser et retenir le touriste de passage.

Ces manifestations ont été très diverses :

- Courses de Karting (3 années consécutives)
- Bal sous rotonde (élection de Miss Karting)
- Journée omnisports (foot-ball, boules, tennis de table)
- Tournois annuels de tennis de table (de 1971 à 1976)
- Match international de moto-ball
- Tiercé du cochon (3 années consécutives) avec le concours de l'E.S.A.
- Bals gratuits du 14 juillet
- En 1977, participation effective et financière à l'organisation du 700^{ème} anniversaire de la Charte d' Appoigny (subvention de 3 000 F votée par le Conseil d'administration du S.I et don des bénéfices réalisés aux Sociétés locales).

Il faut d'ailleurs préciser à ce sujet que le Syndicat d'Initiative travaille toujours sans but lucratif, uniquement pour animer et promouvoir la Commune, et fait en sorte que les bénéfices produits (lorsqu'il en existe évidemment) puissent aider une ou plusieurs Sociétés locales.

Et pour la saison 1978, le Syndicat d'Initiative a prévu une grande Course de vaches Landaises qui aura lieu en nocturne, le samedi 9 septembre.

Pour terminer cet exposé, je rappellerai également que les douze membres formant le Conseil d' Administration participent presque tous aux activités des autres Sociétés d' Appoigny.



NOS MOYENS TECHNIQUES

Pour la réalisation matérielle de ce document, nous avons un problème important de duplication, qui nous venons de résoudre partiellement. En effet, nous venons d'acquérir un appareil moderne : un "graveur électronique" qui permet de faire automatiquement en quelques minutes, un stencil qui rend possible sur notre duplicateur électrique à encre, un tirage pratiquement illimité (plusieurs milliers d'exemplaires)

J'ai le plaisir de signaler que ces appareils sont mis, dès à présent, à la disposition de toutes les Sociétés locales, dûment constituées.

Il suffira, à chaque Président, de nous présenter un article, écrit à la main ou à la machine, comportant ou non des dessins, pour que nous puissions en assurer la reproduction désirée, au prix coûtant. Il reste cependant entendu que la frappe à la machine ne sera pas demandée au secrétariat de la Mairie, déjà suffisamment occupé.

Le Maire



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	A	M	I	C	A	L	E	M	E	N	T
2	R	E	N	O	V	E	R	A	/	O	U
3	A	N	G	L	O	S	A	X	O	N	S
4	I	D	E	/	C	/	T	/	U	N	/
5	G	E	N	E	A	L	O	G	I	E	S
6	N	/	I	/	T	A	/	O	E	T	A
7	E	P	E	I	S	T	E	/	S	T	O
8	E	L	U	S	/	T	U	F	/	E	U
9	S	I	X	/	V	E	X	I	N	/	L

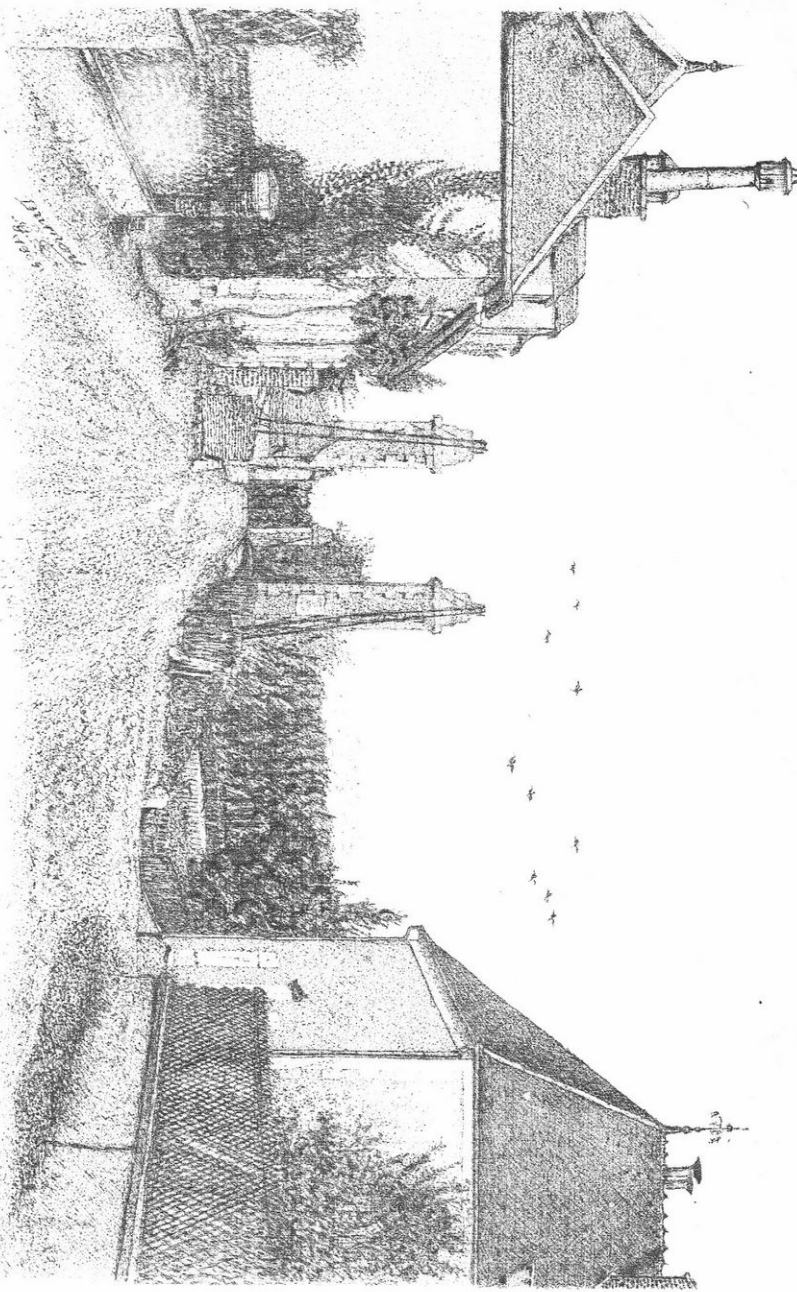


La Charade :

Léopard (lait - eau - part)

La devinette :

un Rossignol



*Dessiné par
W. G. S.*

LE PONT SUSPENDU D'APPOIGNY
Dessiné en 1840